



SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 19 août 2024, à 20 h.

Sont présents :
Madame la conseillère Anne Scott
Madame la conseillère Chantal Goyette
Monsieur le conseiller Daniel Grenier
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy
Monsieur le conseiller Kevin Vocino
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux
Madame la conseillère Mélanie Roldan
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire
Normand Dyotte

Sont aussi présents :
Monsieur Alain Desjardins, directeur général
Me Pascale Synnott, greffière et directrice des
Services juridiques
Monsieur Martin Lavoie, directeur général
adjoint, milieu de vie
Madame Geneviève Perreault, directrice du
Service de l'urbanisme
Madame Johanie Bouchard, urbaniste, Service
de l'urbanisme

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 20 h 00.

1. CONSEIL MUNICIPAL

24-08-03 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté, avec le retrait des points suivants :

- 1.3 Financement du train de banlieue
- 2.1 Adoption - *Politique linguistique*





1. CONSEIL MUNICIPAL

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Approbation - procès-verbal du 8 juillet 2024
- 1.3. Financement du train de banlieue
- 1.4. Proclamation - *Semaine de la sécurité ferroviaire*

2. DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1. Adoption - *Politique linguistique*

3. SERVICE DES COMMUNICATIONS

4. SERVICE DES FINANCES

- 4.1. Dépôt - rapport des déboursés - juillet 2024

5. SERVICE DU GÉNIE

- 5.1. Octroi de contrat - réhabilitation des habitats au marais Fouquet - 2024-ST-21
- 5.2. Octroi de contrat - foyer extérieur au parc Haendel - 2024-ST-23
- 5.3. Octroi de contrat - bathymétrie et courantométrie pour une nouvelle prise d'eau à l'usine de filtration - 2024-ST-24

6. SERVICES JURIDIQUES

7. SERVICE DES LOISIRS

- 7.1. Aide financière - athlètes
- 7.2. Autorisation de signature - Addendum 1 à l'entente relative à l'exploitation du Complexe sportif de Candiac
- 7.3. Autorisation de signatures - Avenant 1 à l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du Complexe aquatique de Saint-Constant

8. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 8.1. Dépôt - liste des personnes engagées - période du 9 juillet au 19 août 2024
- 8.2. Autorisation de signatures - lettre d'entente BA-2024-04
- 8.3. Nomination - *chefe de division, Urbanisme, Service de l'urbanisme*
- 8.4. Suspension - employé 1806





9. SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

10. SERVICE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET INNOVATION

- 10.1. Autorisation de signature - convention d'aide financière - Programme PRACIM, volet 1 - futur garage municipal - abrogation de la résolution 24-07-16

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

- 11.1. Autorisation de signatures - entente intermunicipale relative à la disposition des neiges usées
- 11.2. Octroi de contrat - aménagement des îlots de verdure - 2024-TP-22
- 11.3. Octroi de contrat - déneigement des stationnements municipaux - appel d'offres 2422-TP
- 11.4. Octroi de contrat - acquisition d'une génératrice et d'une pompe sur remorque - appel d'offres 2426-TP
- 11.5. Octroi de contrat - réparation par thermorapiéçage 2024 - appel d'offres 2427-TP
- 11.6. Regroupement d'achat de l'UMQ - produits chimiques de traitement des eaux - appel d'offres CHI-20252027
- 11.7. Regroupement d'achat de l'UMQ - sel de déglçage - appel d'offres CS-20242025

12. SERVICE DE L'URBANISME

- 12.1. Approbation - demandes de P.I.I.A. - 6 août 2024
- 12.2. Demande de dérogation mineure

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 13.1. Avis de motion, dépôt des projets de Règlements 5001-019, 5005-021 et adoption du premier projet de Règlement 5000-069 (abri temporaire pour personne handicapée)
- 13.2. Avis de motion, dépôt et adoption des premiers projets de Règlements 5000-061 (usages zone I-170) et 5000-070 (usages complémentaires industriels)
- 13.3. Assemblée publique de consultation - Règlements 5000-066, 5003-010 et 5004-014 et adoption des Règlements 5000-066, 5000-067, 5001-018, 5003-010 et 5004-014 (omnibus)
- 13.4. Adoption - Règlement 1010-015 (nuisance, paix et bon ordre)





13.5. Adoption - Règlement 1413-005 (régime de retraite des employés)

13.6. Adoption - Règlement 1520 (logements accessoires)

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, nous vous prions de vous identifier en donnant votre nom, prénom et adresse. Ces renseignements permettront à la Ville d'assurer un suivi approprié à l'égard de votre demande ou d'une problématique soulevée.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

24-08-04 APPROBATION - PROCÈS-VERBAL DU 8 JUILLET 2024

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance du conseil du 8 juillet 2024.

FINANCEMENT DU TRAIN DE BANLIEUE (RETIRÉ)

24-08-05 PROCLAMATION - SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'une voie ferrée traverse le territoire de la Ville de Candiac;

CONSIDÉRANT QUE 229 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2023, entraînant 66 décès et 39 blessures graves évitables;

CONSIDÉRANT QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT QUE le Canadien National (CN) et Opération Gareautrain demandent au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de la Ville de Candiac.





EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac proclame la semaine du 23 au 29 septembre 2024,
Semaine de la sécurité ferroviaire;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis au CN.

2024-0239

2. DIRECTION GÉNÉRALE

ADOPTION - POLITIQUE LINGUISTIQUE (RETIRÉ)

3. SERVICE DES COMMUNICATIONS

4. SERVICE DES FINANCES

**24-08-06 DÉPÔT - RAPPORT DES DÉBOURSÉS -
JUILLET 2024**

La trésorière dépose au conseil le rapport des déboursés effectués et autorisés pour la période du 28 juin au 31 juillet 2024 pour un total de 4 220 073,21 \$.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

2024-0268

5. SERVICE DU GÉNIE

**24-08-07 OCTROI DE CONTRAT - RÉHABILITATION DES
HABITATS AU MARAIS FOUQUET - 2024-ST-21**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Nature-action Québec inc., soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réhabilitation des habitats au marais Fouquet, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, pour un montant approximatif de 295 109,45 \$;

QUE les documents de la demande de prix 2024-ST-21, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;





QUE les crédits requis soient puisés à même les fonds disponibles du Règlement d'emprunt 1514.

2024-0126

24-08-08 OCTROI DE CONTRAT - FOYER EXTÉRIEUR AU PARC HAENDEL - 2024-ST-23

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Services acéricoles Boucher inc., soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'un foyer extérieur au parc Haendel, pour un montant de 80 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents de la demande de prix 2024-ST-23, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE la trésorière ou la trésorière adjointe soit autorisée à effectuer les virements requis.

2024-0272

24-08-09 OCTROI DE CONTRAT - BATHYMÉTRIE ET COURANTOMÉTRIE POUR UNE NOUVELLE PRISE D'EAU À L'USINE DE FILTRATION - 2024-ST-24

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Lasalle/NHC inc., soumissionnaire conforme, le contrat pour la bathymétrie et la courantométrie pour la localisation d'une nouvelle prise d'eau à l'usine de filtration, pour les volets 1 et 2, aux prix forfaitaires soumis, pour un montant de 58 340 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents de la demande de prix 2024-ST-24, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à la signature de l'entente de confidentialité des mandataires ou consultants prévue à l'Annexe II du *Règlement 1438 sur la gestion contractuelle*.

2024-0271

6. SERVICES JURIDIQUES





7. SERVICE DES LOISIRS

24-08-10 AIDE FINANCIÈRE - ATHLÈTES

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient accordées les aides financières suivantes, conformément au *Programme d'aide financière aux athlètes* :

Événements	Nom des participants	Montants
Championnat provincial de ringuette (Saint-Hubert, mars 2024)	Madame Geneviève Demers	150 \$
Championnat provincial de natation (Baie-Comeau, avril 2024)	Madame Florence Campeau	150 \$
Championnat provincial d'athlétisme (Jonquière, juin 2024)	Madame Gabrielle Koffi	150 \$
Championnat provincial de flag-football (Trois-Rivières, juin 2024)	Madame Audrey Desmarais	150 \$
Championnat provincial de flag-football (Montréal, juin 2024)	Monsieur Rémi Seccareccia-Roy	150 \$

2024-0245

24-08-11 AUTORISATION DE SIGNATURE - ADDENDUM 1 À L'ENTENTE RELATIVE À L'EXPLOITATION DU COMPLEXE SPORTIF DE CANDIAC

CONSIDÉRANT l'Entente relative à l'exploitation du complexe sportif de Candiac conclue le 13 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac et l'organisme Gestion Loisirs CSC (CSC) conviennent de procéder à la modification de cette entente afin que l'assurance contre les délits en faveur de CSC soit contractée directement par celui-ci.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvé l'Addendum 1 à l'entente précitée, tel que soumis aux membres du conseil;

QUE le directeur du Service des loisirs ou le directeur général adjoint, milieu de vie, soit autorisé à signer cet addendum, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2024-0267





**24-08-12 AUTORISATION DE SIGNATURES - AVENANT 1 À
L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À
L'UTILISATION DU COMPLEXE AQUATIQUE DE
SAINT-CONSTANT**

CONSIDÉRANT l'Entente intermunicipale relative à l'utilisation du Complexe aquatique de la Ville de Saint-Constant débutant au 1^{er} janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE, depuis le 1^{er} septembre 2023, l'exploitation et l'entretien du complexe sont assurés uniquement par la Ville de Saint-Constant et non par un tiers;

CONSIDÉRANT QUE les parties conviennent de mettre à jour certaines modalités de l'entente.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée l'Avenant 1 à l'entente précitée, tel que soumis aux membres du conseil;

QUE le maire ou le maire suppléant et le directeur du Service des loisirs ou le directeur général adjoint, milieu de vie, soient autorisés à signer cet avenant, pour et au nom de la Ville de Candiac, et que le directeur du Service des loisirs soit désigné responsable de son application.

2024-0219

8. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

**24-08-13 DÉPÔT - LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES -
PÉRIODE DU 9 JUILLET AU 19 AOÛT 2024**

La directrice par intérim du Service des ressources humaines dépose la liste des personnes engagées pour la période du 9 juillet au 19 août 2024.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

2024-0237





24-08-14 AUTORISATION DE SIGNATURES - LETTRE D'ENTENTE BA-2024-04

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions de la lettre d'entente BA-2024-04 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912, cols blancs, relative à la renonciation à la période d'essai au poste de technicienne aux approvisionnements, division Approvisionnement, Service des finances;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice du Service des ressources humaines par intérim soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2024-0238

24-08-15 NOMINATION - CHEFFE DE DIVISION, URBANISME, SERVICE DE L'URBANISME

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit nommée madame Johanie Bouchard au poste cadre de *cheffe de division, Urbanisme*, Service de l'urbanisme, à compter de la date inscrite à la lettre du directeur général et conservée au dossier de l'employée, et aux conditions stipulées à la *Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac*.

2024-0276

24-08-16 SUSPENSION - EMPLOYÉ 1806

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit rétroactivement entérinée la suspension de l'employé 1806 conformément à la lettre signée par le directeur général en date du 5 août 2024.

2024-0273

9. SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION





10. SERVICE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET INNOVATION

24-08-17 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME PRACIM, VOLET 1 - FUTUR GARAGE MUNICIPAL - ABROGATION DE LA RÉOLUTION 24-07-16

CONSIDÉRANT la résolution 24-03-23 adoptée lors de la séance ordinaire du 18 mars 2024 afin d'autoriser une demande d'aide financière au *Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales* (PRACIM), volet 1, pour la construction d'un garage municipal et d'un abri à abrasifs;

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont admissibles à une aide financière de 4 577 080 \$, pour un coût maximal admissible de 6 731 000 \$.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée la *Convention d'aide financière* à intervenir avec le ministre des Affaires municipales relative au Programme PRACIM, volet 1, pour le dossier 2030286, telle que soumise aux membres du conseil;

QUE le maire ou le maire suppléant soit autorisé à signer cette convention d'aide financière, pour et au nom de la Ville de Candiac;

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution 24-07-16.

2024-0254

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

24-08-18 AUTORISATION DE SIGNATURES - ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA DISPOSITION DES NEIGES USÉES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac doit se départir de ses neiges usées selon les normes du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative à la gestion des neiges usées conclue entre la Ville de Candiac et la Ville de Saint-Constant a pris fin le 15 avril 2024;

CONSIDÉRANT la volonté des deux parties de conclure une nouvelle entente pour la période du 15 novembre 2024 au 15 avril 2029.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





Ville de Candiac

QUE soit approuvée l'Entente relative à la disposition des neiges usées, telle que soumise aux membres du conseil;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice ou la directrice adjointe des Services juridiques soient autorisés à signer cette entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2024-0277

24-08-19 OCTROI DE CONTRAT - AMÉNAGEMENT DES ÎLOTS DE VERDURE - 2024-TP-22

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Pelouse santé inc., soumissionnaire conforme, le contrat de travaux d'aménagement des îlots de verdure, aux prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 72 521,75 \$, plus les taxes applicables, pour les saisons 2024 et 2025, soit :

Périodes	Montants approximatifs plus les taxes applicables
Saison 2024	33 838,00 \$
Saison 2025	38 683,75 \$

QUE la demande de prix 2024-TP-22, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

2024-0257

24-08-20 OCTROI DE CONTRAT - DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX - APPEL D'OFFRES 2422-TP

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2422-TP, deux entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à R. Langlois Construction (1986) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de déneigement des stationnements municipaux pour les lots 1 et 2, aux prix unitaires soumis, pour un montant de 63 110,75 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 15 avril 2025;

QUE le contrat soit reconduit automatiquement pour les périodes et prix suivants, sous réserve de l'article 1 des clauses techniques du devis :





Ville de Candiac

Périodes	Montants plus les taxes applicables
1 ^{er} novembre 2025 au 15 avril 2026	66 465,04 \$
1 ^{er} novembre 2026 au 15 avril 2027	69 404,85 \$

QUE les documents de l'appel d'offres 2422-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

2024-0256

24-08-21 OCTROI DE CONTRAT - ACQUISITION D'UNE GÉNÉRATRICE ET D'UNE POMPE SUR REMORQUE - APPEL D'OFFRES 2426-TP

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2426-TP, sept entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient octroyés aux adjudicataires suivants, plus bas soumissionnaires conformes pour les lots ci-mentionnés, les contrats d'acquisition d'une génératrice 45KW silencieuse sur remorque et d'une pompe de 4 pouces silencieuse sur remorque, aux prix soumis :

Adjudicataires	Lots	Montants, plus les taxes applicables
J. René Lafond inc.	Lot A - génératrice	46 995,00 \$
Les Entreprises électriques L.M. inc.	Lot B - pompe	75 831,48 \$

QUE pour chaque adjudicataire, les documents de l'appel d'offres 2426-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE la trésorière ou la trésorière adjointe soit autorisée à effectuer les virements requis.

2024-0259

24-08-22 OCTROI DE CONTRAT - RÉPARATION PAR THERMORAPIÉÇAGE 2024 - APPEL D'OFFRES 2427-TP

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2427-TP, une seule entreprise a soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





Ville de Candiac

QUE soit octroyé à Environnement routier NRJ inc., soumissionnaire conforme, le contrat de travaux de réparation par thermorapiéçage, au taux horaire soumis, pour un montant approximatif de 47 100 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents de l'appel d'offres 2427-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE les crédits requis soient puisés à même les soldes non utilisés du projet TP24-025 ainsi que du budget de fonctionnement 2024.

2024-0258

24-08-23 REGROUPEMENT D'ACHAT DE L'UMQ - PRODUITS CHIMIQUES DE TRAITEMENT DES EAUX - APPEL D'OFFRES CHI-20252027

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac adhère au regroupement d'achats proposé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue de l'octroi d'un contrat pour l'achat de différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables (appel d'offres CHI-20252027), soit pour l'achat d'Hypochlorite de sodium pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 ou selon les durées contenues dans l'appel d'offres;

QUE la Ville de Candiac mandate l'UMQ pour la préparation, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, d'un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés;

QUE la Ville de Candiac s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement, en remplissant le formulaire d'inscription en ligne, à la date fixée;

QUE la Ville de Candiac confie à l'UMQ le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE, dans l'éventualité où l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Candiac s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville de Candiac reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et 3,5 % pour celles qui sont non-membres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

2024-0233





24-08-24 REGROUPEMENT D'ACHAT DE L'UMQ - SEL DE DÉGLAÇAGE - APPEL D'OFFRES CS-20242025

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a autorisé l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à procéder à un appel d'offres regroupé (résolution 23-04-27).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac prenne acte de l'octroi de contrat CS-20242025 pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2024-2025, par l'Union des municipalités du Québec, à Mines Seleine (division de Sel Windsor ltée) pour une quantité de 1 850 t.m., pour un montant de 94,74 \$/t.m. (incluant transport), plus les taxes applicables;

QUE soit autorisé le paiement d'un montant approximatif de 175 269 \$, plus les taxes applicables, à Mines Seleine (division de Sel Windsor ltée).

2024-0242

12. SERVICE DE L'URBANISME

24-08-25 APPROBATION - DEMANDES DE P.I.I.A. - 6 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 6 août 2024.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvés les plans d'implantation et d'intégration architecturale des demandes suivantes :

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR AFFICHAGE			
Approuver les demandes de PIIA pour l'affichage de bâtiments commerciaux aux adresses suivantes :			
N ^{os} recommandations	Adresses	N ^{os} demandes PIIA	Condition
CCU-2024-08-054	100, rue de Strasbourg	2024-20050	s.o.
CCU-2024-08-060	85, boulevard Marie-Victorin	2024-20063	s.o.





PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR AGRANDISSEMENT RÉSIDENTIEL

Approuver les demandes de PIIA pour agrandissement résidentiel d'un bâtiment unifamilial de structure isolée aux adresses suivantes :

N ^{os} recommandations	Adresses	N ^{os} demandes PIIA	Condition
CCU-2024-08-056	110, avenue Jacques	2024-20046	s.o.
CCU-2024-08-059	1, rue Duclair	2024-20019	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR MODIFICATION DE FAÇADES

Approuver la demande de PIIA pour la modification de la façade principale à l'adresse suivante :

N ^o recommandation	Adresse	N ^o demande PIIA	Condition
CCU-2024-08-055	56, avenue Jolliet	2024-20061	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR CONSTRUCTION ACCESSOIRE

Approuver la demande de PIIA pour la reconstruction d'un bâtiment accessoire attaché au bâtiment unifamilial de structure isolée à l'adresse suivante :

N ^o recommandation	Adresse	N ^o demande PIIA	Condition
CCU-2024-08-058	132, chemin Haendel	2024-20059	<ul style="list-style-type: none">Arrimer les couleurs du bâtiment accessoire à l'une des trois (3) couleurs existantes du bâtiment principal.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LA MODIFICATION D'UN PIIA APPROUVÉ

Approuver la demande de PIIA pour la modification d'un PIIA approuvé pour la construction d'un bâtiment commercial à l'adresse suivante :

N ^o recommandation	Adresse	N ^o demande PIIA	Condition
CCU-2024-08-061	170, boulevard de l'Industrie	2024-20058	s.o.

2024-0244

24-08-26 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

a) Consultation du public sur cette demande :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, explique l'objet de la dérogation mineure et demande aux personnes présentes si l'une d'elles désire se faire entendre sur la demande suivante :

- 110, avenue Jacques

Il n'y a aucune intervention.





b) Décision du conseil :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

CONSIDÉRANT la publication de l'avis public de consultation.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit accordée la dérogation mineure suivante au *Règlement 5000 de zonage* à l'égard de l'immeuble identifié ci-après et faisant partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie :

110, AVENUE JACQUES LOT 2 092 840 ZONE H-117	
No recommandation	CCU-2024-08-057
Dérogation mineure	<ul style="list-style-type: none">• Une façade arrière d'un bâtiment principal adjacent à une rue publique comprenant 0 % de revêtement extérieur en maçonnerie au lieu d'un minimum de 50 %.
Condition	<ul style="list-style-type: none">• Approbation de la demande de PIIA 2024-20046.

2024-0263

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

24-08-27 AVIS DE MOTION, DÉPÔT DES PROJETS DE RÈGLEMENTS 5001-019, 5005-021 ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 5000-069 (ABRI TEMPORAIRE POUR PERSONNE HANDICAPÉE)

Madame la conseillère Mélanie Roldan donne un avis de motion à l'effet que les Règlements suivants seront soumis pour adoption à une séance ultérieure :

- *Règlement 5000-069 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les abris d'auto temporaires pour les personnes handicapées;*
- *Règlement 5001-019 modifiant le Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme afin d'ajouter la définition d'abri d'auto temporaire pour personne handicapée;*
- *Règlement 5005-021 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats afin d'apporter des précisions et d'ajouter des dispositions relatives aux abris d'auto temporaires pour les personnes handicapées.*





Elle dépose ces projets de règlements à la présente séance et des copies sont disponibles pour consultation du public.

Il est également proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le premier projet de Règlement 5000-069;

QUE l'assemblée publique de consultation requise pour le projet de Règlement 5000-069 soit fixée au 16 septembre 2024, à 19 heures, ou à toute autre date fixée par la directrice ou la directrice adjointe des Services juridiques.

2024-0251

24-08-28 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET ADOPTION DES PREMIERS PROJETS DE RÈGLEMENTS 5000-061 (USAGES ZONE I-170) ET 5000-070 (USAGES COMPLÉMENTAIRES INDUSTRIELS)

Madame la conseillère Mélanie Roldan donne un avis de motion à l'effet que les Règlements suivants seront soumis pour adoption à une séance ultérieure:

- *Règlement 5000-061 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser certains usages et d'intégrer des normes spécifiques relatives à l'affichage pour la zone I-170;*
- *Règlement 5000-070 modifiant le Règlement de zonage afin de réviser certaines normes applicables aux usages complémentaires industriels.*

Elle dépose ces projets de règlements à la présente séance et des copies sont disponibles pour consultation du public.

Il est également proposé et unanimement résolu :

QUE soient adoptés les premiers projets de règlements 5000-061 et 5000-070;

QUE les assemblées publiques de consultation soient fixées au 16 septembre 2024, à 19 heures, ou à toute autre date fixée par la directrice ou la directrice adjointe des Services juridiques.

2024-0252





**24-08-29 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION -
RÈGLEMENTS 5000-066, 5003-010 ET 5004-014 ET
ADOPTION DES RÈGLEMENTS 5000-066, 5000-067,
5001-018, 5003-010 ET 5004-014 (OMNIBUS)**

a) Assemblée publique de consultation :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, désigne madame Johanie Bouchard, urbaniste au Service de l'urbanisme, afin d'expliquer l'objet des projets de règlements suivants :

- *Règlement omnibus 5000-066 modifiant le Règlement de zonage;*
- *Règlement 5003-010 modifiant le Règlement de construction afin d'encadrer les branchements privés, les toits végétalisés et les fosses de plantation ainsi que certains appareils ou équipements reliés à l'eau potable;*
- *Règlement 5004-014 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier les objectifs et critères en matière d'environnement.*

Par la suite, monsieur Dyotte invite les personnes qui désirent s'exprimer à se faire entendre. Il n'y a aucune intervention.

b) Adoption des règlements :

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion et le dépôt des projets de Règlements 5000-066, 5000-067, 5001-018, 5003-010 et 5004-014 ont été donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 juin 2024 et que, lors de cette même séance, les projets de Règlements 5000-066, 5003-010 et 5004-014 ainsi que le premier projet de Règlement 5000-067 ont été adoptés et rendus disponibles pour consultation du public;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 8 juillet 2024 pour le projet de Règlement 5000-067 et le 19 août 2024 pour les projets de Règlements 5000-066, 5003-010 et 5004-014;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement 5000-067 a été adopté et rendu disponible pour consultation du public lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE, depuis son dépôt, le projet de Règlement 5001-018 a fait l'objet d'une modification relativement à la définition de **couvre-sol végétal**;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande n'a été reçue dans le délai prévu à la suite de la publication de l'avis relatif à une demande de participation à un référendum concernant le Règlement 5000-067 et que, conséquemment, ledit Règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ces projets de règlements sont disponibles pour consultation du public.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





QUE soient adoptés les règlements intitulés :

- *Règlement omnibus 5000-066 modifiant le Règlement de zonage;*
- *Règlement 5000-067 modifiant le Règlement de zonage afin de prévoir la conformité du nombre d'arbres lors d'une modification d'une aire de stationnement protégée par droits acquis, d'ajouter un usage et afin de préciser la superficie totale permise pour certains bâtiments accessoires;*
- *Règlement 5001-018 modifiant le Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme afin de revoir certaines définitions et d'ajouter des définitions en matière d'environnement, avec modifications;*
- *Règlement 5003-010 modifiant le Règlement de construction afin d'encadrer les branchements privés, les toits végétalisés et les fosses de plantation ainsi que certains appareils ou équipements reliés à l'eau potable;*
- *Règlement 5004-014 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier les objectifs et critères en matière d'environnement.*

2024-0249

24-08-30 ADOPTION - RÈGLEMENT 1010-015 (NUISANCE, PAIX ET BON ORDRE)

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du Règlement 1010-015 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 juin 2024 et que, lors de cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE, depuis son dépôt, le projet de Règlement 1010-015 a fait l'objet de modifications relativement aux définitions de **couvre-sol végétal** et de **plante nuisible**;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement est disponible pour consultation du public.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le règlement intitulé : *Règlement 1010-015 modifiant le Règlement concernant les nuisances, la paix et le bon ordre afin d'apporter une cohérence des termes en matière d'environnement et de modifier certaines dispositions à l'égard de l'autorité compétente, avec modifications.*

2024-0264





24-08-31 ADOPTION - RÈGLEMENT 1413-005 (RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS)

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du Règlement 1413-005 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 juillet 2024 et que, lors de cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement est disponible pour consultation du public.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le règlement intitulé : *Règlement 1413-005 modifiant le Règlement 1413 portant sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Candiac.*

2024-0247

24-08-32 ADOPTION - RÈGLEMENT 1520 (LOGEMENTS ACCESSOIRES)

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du Règlement 1520 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 juillet 2024 et que, lors de cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement est disponible pour consultation du public.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le règlement intitulé : *Règlement 1520 visant à soustraire la totalité du territoire de la Ville de Candiac de l'application du régime d'autorisation de plein droit portant sur les logements accessoires et découlant du projet de loi 31.*

2024-0248



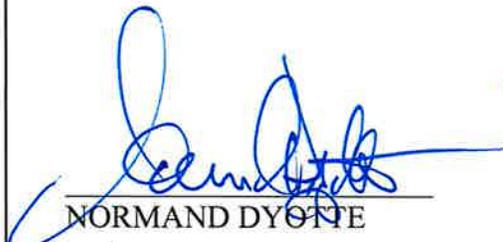


14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents à la période de questions.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 21 h 03.


NORMAND DYOTTE
Maire


PASCALE SYNNOTT, avocate
Greffière et directrice

